

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1) IDENTIFICATION

Identification du produit: BRODI MECHANISOLV
Nom du Produit: BRODI MECHANISOLV
Date de Révision: mai. 30, 2024 **Date d'Impression:** sep 03, 2025
Version: 3.0 **Remplace Date:** apr. 22, 2020
Nom du distributeur: BRODI SPECIALTY PRODUCTS LTD
Adresse: 3175 14TH AVENUE, UNIT 1, MARKHAM, ON L3R 0H1
Numéro d'urgence: 1-800-535-5053
Numéro de téléphone: 1-877-744-0751
Fax:
Utilisations recommandées: Lubrifiant

SECTION 2) IDENTIFICATION DU OU DES DANGERS

Classification

Aérosols - Catégorie 1
Gaz sous pression - Gaz liquéfié
Danger par aspiration - Catégorie 1
Cancérogénicité - Catégorie 2
Irritation oculaire - Catégorie 2A
Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Pictogrammes



Mentions d'avertissement

danger

Mentions de dangers - Physiques

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Mentions de danger - Santé

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence - Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Conseils de prudence - Prévention

- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.
Ne pas fumer.
- P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 - Ne pas perforez ni brûler, même après usage.
- P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
- P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P261 - Éviter de respirer le brouillard, les vapeurs ou les aérosols.
- P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Conseils de prudence - intervention

- P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P331 - NE PAS faire vomir.
- P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
- P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
- P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau savonneuse.
- P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conseils de prudence - Stockage

- P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
- P403 + P405 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

Conseils de prudence - élimination

- P501 - Eliminer de contenu et le contenant conformément avec toutes les réglementations fédérales, provinciales et municipals.

SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

CAS	Chemical Name	% By Weight
0064742-47-8	DISTILLAT DE PÉTROLE ISOPARAFFINIQUE	55% - 65%
0064742-52-5	HUILE MINÉRALE, DISTILLATS DE PÉTROLE, HYDROTRÉFAIT (DOUX) NAPHTÉNIQUE LOURD	15% - 30%
0064742-54-7	HUILE MINÉRALE, DISTILLATS DE PÉTROLE, HYDROTRÉFAIT (DOUX) PARAFFINIQUE LOURD	15% - 30%
0068476-86-8	Gaz de pétrole liquéfiés, adoucis	10% - 30%
0068457-79-4	DIALKYL DITHIOPHOSPHATE DE ZINC	0.1% - 3%
0013463-67-7	DIOXYDE DE TITANE	0.1% - 3%

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) des composantes ne sont pas divulguée afin de protéger la confidentialité.

SECTION 4) PREMIERS SOINS

Inhalation

Éliminer la source d'exposition ou transporter la personne à l'air libre et la maintenir dans une position confortable pour respirer. En cas de difficulté respiratoire, le personnel qualifié doit administrer de l'oxygène d'urgence si le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin le lui recommande. En cas d'arrêt respiratoire, le personnel qualifié doit commencer la respiration artificielle ou, en cas d'arrêt cardiaque, procéder immédiatement à une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) ou à une défibrillation externe automatisée (DEA). En cas de malaise ou d'inquiétude : consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer les yeux avec précaution à l'eau tiède courante pendant 15 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Veiller à ne pas faire couler l'eau contaminée dans l'oeil non affecté ou sur le visage. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Contact avec la peau

Essuyer avec une serviette. Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion

L'ingestion est pas une voie d'exposition applicable. Consulter un médecin en cas de malaise.

Symptômes / effets les plus importants, aigus et différés

Pas de données disponibles.

Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires

Pas de données disponibles.

SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIES

Moyen d'Extinction Approprié

Il est recommandé d'utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, du halon ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

L'eau peut être inefficace, mais peut être utilisée afin de refroidir les contenants exposés à la chaleur ou aux flammes. Le halon peut se décomposer en matières toxiques et le dioxyde de carbone remplacera l'oxygène. Prenez les précautions nécessaires lors de l'utilisation de ces matières.

Dangers particuliers en cas d'incendie

Ce produit peut s'enflammer sous l'effet d'une chaleur extrême, d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation (électricité statique). Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumulent dans les zones basses (égouts) ou parcourent des distances considérables. Si les conteneurs ne sont pas refroidis en cas d'incendie, ils peuvent se rompre et s'enflammer.

Techniques de lutte contre l'incendie

De l'eau peut être utilisée pour refroidir les conteneurs afin d'éviter une accumulation de pression et une explosion en cas d'exposition à une chaleur extrême.

Mesures spéciales de protection

Porter des lunettes de protection et utiliser un appareil respiratoire autonome. En cas d'utilisation d'eau, privilégier les buses de brumisation.

SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Procédure d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs. Ventiler la zone. Éliminer toute source d'inflammation. Tenir à l'écart les personnes non nécessaires ; isoler la zone dangereuse et en interdire l'accès.

Rester face au vent ; se tenir à l'écart des zones basses. Évaluer la situation du déversement, car celui-ci peut ne pas dégager de grandes quantités de contaminants atmosphériques dangereux dans de nombreuses situations de déversement en extérieur. Dans certains cas, il peut être conseillé de simplement surveiller la situation jusqu'à ce que le produit déversé soit éliminé.

Équipement recommandé

Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales. Utiliser des gants conformes aux normes applicables, conformes ou équivalentes à la norme OSHA 29 CFR 1910.132.

Précautions personnelles

Évitez de respirer les vapeurs. Ventiler la zone.

Précautions environnementales

Arrêter le déversement/rejet si cela peut être fait en toute sécurité. Éviter le ruissellement dans les égouts pluviaux et les fossés menant aux cours d'eau. Si nécessaire, avertir les autorités nationales et locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir le déversement avec un matériau absorbant non combustible, par exemple sable, terre, vermiculite ou terre de diatomées et placer dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

Général

Ne pas percer ou incinérer (brûler) la bombe aerosol. Ne collez pas d'épingles, de clous ou tout autre objet pointu dans l'ouverture en haut de la canette. Ne pas vaporiser dans les yeux. Ne prenez pas en interne.

Exigences de ventilation

Utiliser dans un endroit bien ventilé.

Exigences d'entreposage

Stocker et utiliser dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Ne pas stocker au-dessus de 120 ° F. Voir l'étiquette du produit pour plus d'informations.

SECTION 8) CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux

Des lunettes de sécurité avec écrans latéraux doivent être utilisés si indiqué. Des douches oculaires et des douches de sécurité sur le lieu de travail sont recommandées.

Protection pour la peau

Utiliser des gants de protection résistants aux solvants en cas de contact prolongé ou répété.

Protection respiratoire

Dans les zones restreintes, utilisez des filtres chimiques / mécaniques approuvés conçus pour éliminer une combinaison de particules et de vapeur. Dans les zones confinées, utilisez un appareil respiratoire ou une cagoule approuvé. Un appareil respiratoire autonome est nécessaire pour les concentrations de vapeur supérieures aux limites PEL / TLV.

Mesures d'ingénierie appropriées

La ventilation devrait être suffisante pour empêcher l'inhalation de vapeurs.

Bca 'XY`U' Vta dcgubtY' WJa Jeli Y	CG<5`HK 5 fã [# ' t	CG<5`HK 5 ftda t	CG<5`GH9@ fmg/m3t	CG<5`G`b' XYgl[bujcb	CG<5`HUV'g' fN%N&Z'N' t	ACGIH TWA' fmg/m3t	B=CG<`HK 5 ftda t
DISTILLAT DE PÉTROLE ISOPARAFF INIQUE	0000	í €€			F	žSDã ÁQD	šD
HUILE MINÉRALE, DISTILLATS DE PÉTROLE, HYDROTRÉFAIT (DOUX) NAPHTÉNIQUE LOURD	0000	í €€			F	žSDp Fí JãšD žì €€ã ÁQD ž Fí Jã ÁQD žì €€ã	šDp Fí JãšD žì €€ã
HUILE MINÉRALE, DISTILLATS DE PÉTROLE, HYDROTRÉFAIT (DOUX) PARAFFINIQUE LOURD	0000	í €€			F	žSDp Fí JãšD žì €€ã ÁQD ž Fí Jã ÁQD žì €€ã	šDp Fí JãšD žì €€ã
Gaz de pétrole liquéfiés, adoucisÁ	0000	í €€			F		
DIOXYDE DE TITANE	Fí				F	€GÁQD pã [Dã GÉ ÁQD	

Nom de la composante chimique	NIOSH STEL (ppm)	ACGIH STEL (mg/m3)	ACIGH STEL (ppm)	ACIGH Carcinogen	ACGIH TLV Basis	ACGIH Notations	NIOSH TWA (mg/m3)	NIOSH TWA (ppm)
DISTILLAT DE PÉTROLE ISOPARAFFINIQUE				[A2]; [A4];	URT irr	[A2]; [A4];		
HUILE MINÉRALE, DISTILLATS DE PÉTROLE, HYDROTRÉFAIT (DOUX) NAPHTÉNIQUE LOURD				[A2[N159]A2 [N800]]; [A4 [N159]A4 [N800]];	URT irr [N159]URT irr [N800]	[A2[N159]A2 [N800]]; [A4 [N159]A4 [N800]];		
HUILE MINÉRALE, DISTILLATS DE PÉTROLE, HYDROTRÉFAIT (DOUX) PARAFFINIQUE LOURD				[A2 [N159] A2 [N800]]; [A4 [N159] A4 [N800]];	URT irr [N159]URT irr [N800]	[A2 [N159] A2 [N800]]; [A4 [N159] A4 [N800]];		
Gaz de pétrole liquéfiés, adoucis								
DIOXYDE DE TITANE				A3	LRT irr; pneumoconiosis			b

Nom de la composante chimique	NIOSH STEL (mg/m3)	OSHA STEL (ppm)	NIOSH Carcinogen
DISTILLAT DE PÉTROLE ISOPARAFFINIQUE			
HUILE MINÉRALE, DISTILLATS DE PÉTROLE, HYDROTRÉFAIT (DOUX) NAPHTÉNIQUE LOURD			
HUILE MINÉRALE, DISTILLATS DE PÉTROLE, HYDROTRÉFAIT (DOUX) PARAFFINIQUE LOURD			
Gaz de pétrole liquéfiés, adoucis			
DIOXYDE DE TITANE			1

(L) - L'exposition, quelle que soit la voie d'exposition, doit être soigneusement contrôlée à des niveaux aussi bas que possible. A2 - Susceptible d'être cancérigène pour l'homme. A3 - Cancérogène confirmé pour l'animal, dont la pertinence pour l'homme est inconnue. A4 - Non classifiable comme cancérigène pour l'homme. Irritation. Voies respiratoires inférieures. Voies respiratoires supérieures.

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés Physiques et Chimiques

Densité	6.10 lb/gal
Densité COV	1.46 lb/gal
% COV	24.0%

Apparence	Aérosol de graisse blanche
Seuil de l'odeur	N.A.
Description de l'odeur	Pétrole léger
pH	N.A.
Solubilité dans l'eau	Négligeable
Inflammabilité	Aérosol extrêmement inflammable
Point d'éclair	>30 psi
Viscosité	N.A.
Niveau Inférieur d'explosion	N.A.
Niveau Supérieur d'explosion	N.A.
Densité de vapeur	N.A.
Point de Fusion	N.A.
Point de Congélation	N.A.
Point d'ébullition bas	N.A.
Point d'ébullition élevé	N.A.
Point de décomposition	N.A.
Température d'auto-inflammation	N.A.
Taux d'évaporation	Plus lent que l'éther

SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Le produit est stable dans des conditions normales d'entreposage.

Réactions/polymerization dangereuses

Aucun connu.

Substances incompatibles

Évitez les oxydants puissants, les réducteurs, les acides et les alcalis.

Conditions à éviter

Évitez la chaleur, les étincelles, les flammes, les températures élevées et tout contact avec des matériaux incompatibles.

Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux peuvent inclure du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et d'autres émanations toxiques.

SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Corrosion/Irritation cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Lésions oculaires graves/irritation oculaires

Provoque une sévère irritation des yeux.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Mutagénicité des cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour la reproduction

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Pas de données disponibles.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétées

Pas de données disponibles.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Toxicité Aiguë

Pas de données disponibles.

Itinéraire probable d'exposition

Inhalation, ingestion, absorption cutanée, contact avec les yeux. L'aspiration dans les poumons lors de l'ingestion ou du vomissement peut provoquer une pneumonie chimique qui peut être mortelle.

Exposition chronique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Effets potentiels sur la santé – Divers

0013463-67-7 DIOXYDE DE TITANE

Cancérogène selon le CIRC, le NTP ou l'OSHA. Lors d'un test d'inhalation à vie, des cancers du poumon ont été détectés chez des rats exposés à 250 mg/m³ de poussière de titane respirable. L'analyse des concentrations de dioxyde de titane dans les poumons des rats a montré que le mécanisme de clairance pulmonaire était saturé et que les résultats à la concentration massive de 250 mg/m³ ne sont pas pertinents pour le milieu professionnel. Les résultats d'une étude épidémiologique de DuPont ont montré que les employés exposés au dioxyde de titane ne présentaient pas un risque accru de développer un cancer du poumon que les employés non exposés. Aucune fibrose pulmonaire n'a été constatée chez les employés et aucune association n'a été observée entre l'exposition au dioxyde de titane et les maladies respiratoires chroniques ou les anomalies radiographiques. Sur la base des résultats de cette étude, DuPont conclut que le dioxyde de titane ne provoque pas de cancer du poumon ni de maladie respiratoire chronique chez l'homme aux concentrations rencontrées sur le lieu de travail.

0064742-52-5 HUILE MINÉRALE, DISTILLATS DE PÉTROLE, HYDROTRAITÉE (DOUX) NAPHTÉNIQUE LOURD

DL50 (Rongeur - rat, voie orale) : > 5 000 mg/kg. Effets toxiques : Détails des effets toxiques non rapportés, hormis la dose létale.

DL50 (Rongeur - lapin, voie cutanée) : > 2 000 mg/kg. Effets toxiques : Détails des effets toxiques non rapportés, hormis la dose létale.

0013463-67-7 DIOXYDE DE TITANE

CL50 (inhalation, rat) : > 5,09 mg/L ; exposition de 4 h

Atmosphère d'essai : poussières/brouillard

Aucune mortalité observée à cette dose. DL50 Rat : > 5 000 mg/kg

DL50 Hamster : > 10 000 mg/kg

0064742-54-7 HUILE MINÉRALE, DISTILLATS DE PÉTROLE, HYDROTRAITÉE (DOUX) PARAFFINIQUE LOURDE

DL50 (Rongeur - rat, voie orale) : > 15 g/kg. Effets toxiques : Détails des effets toxiques non rapportés, hormis la dose létale.

DL50 (Rongeur - lapin, voie cutanée) : > 5 g/kg. Effets toxiques : Détails des effets toxiques non rapportés, hormis la dose létale.

SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Persistance et dégradabilité

0064742-47-8 DISTILLAT DE PÉTROLE ISOPARAFFINIQUE

Considéré comme intrinsèquement biodégradable. Les constituants volatils s'oxydent rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

Potentiel de bioaccumulation

0064742-52-5 HUILE MINÉRALE, DISTILLATS DE PÉTROLE, HYDROTRAITÉ (DOUX) NAPHTÉNIQUE LOURD
Contient des constituants susceptibles de se bioaccumuler.

0064742-54-7 HUILE MINÉRALE, DISTILLATS DE PÉTROLE, HYDROTRAITÉ (DOUX) PARAFFINIQUE LOURD
Contient des constituants susceptibles de se bioaccumuler.

Mobilité dans le sol

0064742-47-8 DISTILLAT DE PÉTROLE ISOPARAFFINIQUE
Flotte sur l'eau. Contient des constituants volatils. S'évapore en une journée de l'eau ou de la surface du sol. De grandes quantités peuvent pénétrer dans le sol et contaminer les eaux souterraines.

0064742-52-5 HUILE MINÉRALE, DISTILLATS DE PÉTROLE, HYDROTRAITÉE (DOUCE) NAPHTÉNIQUE LOURDE
Liquide dans la plupart des conditions environnementales. Flotte sur l'eau. En cas de pénétration dans le sol, il s'adsorbe sur les particules du sol et n'est pas mobile.

0064742-54-7 HUILE MINÉRALE, DISTILLATS DE PÉTROLE, HYDROTRAITÉE (DOUCE) PARAFFINIQUE LOURDE
Liquide dans la plupart des conditions environnementales. Flotte sur l'eau. En cas de pénétration dans le sol, il s'adsorbe sur les particules du sol et n'est pas mobile.

Autres effets indésirables

Pas de données disponibles.

SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Évacuation des eaux

Sous la RCRA, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères de la RCRA pour les déchets dangereux. La gestion des déchets devrait être en pleine conformité avec toutes les réglementations fédérales, provinciales et municipales.

Les récipients vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit, par conséquent, ne pas mettre sous pression, couper, braser, souder ou utiliser à d'autres fins. Renvoyer les fûts aux centres de remise pour le nettoyage et la réutilisation appropriée.

SECTION 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Information IATA	Information IMDG	Information U.S. DOT
UN number:	UN1950	UN1950	UN1950
Proper shipping name:	Aerosols, flammable	Aerosols	Aerosols
Hazard class:	2.1	2.1	2.1
Packaging group:	N.A.	N.A.	N.A.
Note / Special Provision:	(LTD QTY)	(LTD QTY)	(LTD QTY)

SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

CAS	Nom Chimique	% de Masse	Liste des réglementations
0064742-47-8	DISTILLAT DE PÉTROLE ISOPARAFFINIQUE	55% - 65%	SARA312, VOC, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA), ACGIH, OSHA
0064742-52-5	HUILE MINÉRALE, DISTILLATS DE PÉTROLE, HYDROTREFAIT (DOUX) NAPHTÉNIQUE LOURD	15% - 30%	SARA312, VOC, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA), ACGIH, OSHA
0064742-54-7	HUILE MINÉRALE, DISTILLATS DE PÉTROLE, HYDROTREFAIT (DOUX) PARAFFINIQUE LOURD	15% - 30%	SARA312, VOC, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA), ACGIH, OSHA
0068476-86-8	Gaz de pétrole liquéfiés, adoucis	10% - 30%	SARA312, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA), OSHA
0068457-79-4	DIALKYL DITHIOPHOSPHATE DE ZINC	0.1% - 3%	SARA313, SARA312, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA)
0013463-67-7	DIOXYDE DE TITANE	0.1% - 3%	SARA312, TSCA - Toxic Substances Control Act (TSCA), ACGIH, CA_Prop65 - California Proposition 65, CA_Prop65_Type_Toxicity_Cancer - CA_Proposition65_Type_Toxicity_Cancer, OSHA

SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

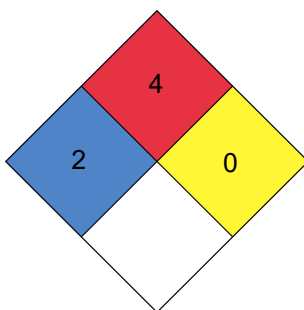
Glossaire

ACGIH- American Conference of Governmental Industrial Hygienists ANSI- American National Standards Institute TMD - Transport des marchandises dangereuses CAS- Chemical Abstract Service Chemtrec- Chemical Transportation Emergency Center (US) (centre d'urgence des transports chimiques des États-Unis) CHIP- Chemical Hazard Information and Packaging (Informations sur les risques chimique et emballages) LIS- Liste Intérieure des substances CE- Concentration Equivalente EH40 (UK) - HSE Guidance Note EH40 Occupational Exposure Limits (note d'orientation sur Limites d'exposition en milieu de travail) EPCRA- Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (planification de secours et le droit à-l'information) ESL- Effects screening levels (Niveaux de dépistage des effets) HMIS- Hazardous Materials Information Service (Service d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail) CL- Concentration Létale DL- Dosage Létale NFPA- National Fire Protection Association (Association nationale pour la protection contre le feu) LEMT- Limites d'exposition en milieu de travail OSHA- Occupational Safety and Health Administration, US Department of Labor (l'administration américaine de la sécurité et de la santé au travail) PEL- Permissible Exposure Limit (limites d'exposition recommandées) SARA (Title III)- Superfund Amendments and Reauthorization Act SARA 313- Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313 ARI- Appareil Respiratoire Isolant STEL- Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme) TCEQ- Texas Commission on Environmental Quality (La Commission Texane pour la Qualité de l'Environnement) TLV- Threshold Limit Value (valeur limite de seuil) TSCA- Toxic Substances Control Act Public Law 94-469 (Loi relative au contrôle des substances toxiques) TVP - Temps Valeur Pondérée US DOT- US Department of Transportation (département de Transport des États-Unis) SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail

HMIS

SANTÉ	/ 2
INFLAMMABILITÉ	4
Danger physique	0
Protection personnelle	B

NFPA



(*) - Effets chroniques

Attention : les notations HMIS® sont basées sur une échelle de notation de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimes et 4 représentant des dangers ou des risques importants.

DÉSISTEMENT

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.